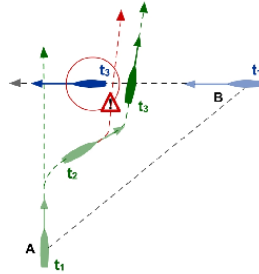


Auteur: Professeur de l'enseignement maritime H.Baudu  
 herve.baudu@supmaritime.fr  
 Version validée :  
 - 1.1 septembre 2016



**Manoeuvre pour éviter les abordages - Règle 8**



Page 216

# Règle 8: manœuvre

page d'accueil



L'auteur dégage toute responsabilité consécutive à l'utilisation incorrecte des informations et schémas des cours proposés, et ne saurait être tenu responsable ni d'éventuelles erreurs ou omissions, ni des conséquences liées à la mise en oeuvre des informations et schémas contenus dans ce cours. La diffusion de ce support est soumise à l'autorisation de l'auteur et ne doit, en aucun cas servir à des fins commerciales.

## Colregs Pro

By Herve Baudu

This app is only available on the App Store for iOS devices.

View More by This Developer



### Description

Steering and sailing rules - Colregs - for all sailing and power-driven vessels.

This App is aimed at both students at maritime training schools beginning to train in navigation, as well as experienced seafarers who wish to further their own skills in this mandatory regulations. In all flashcards, professional mariners will find references to international IMO regulations (Colregs 72, IALA, STCW).

With 101 flashcards, this app allows learning, reviewing effectively and in a progressive way all the steering and sailing Rules to prevent the risks of collision.

This app is designed for both iPhone and iPad

\$4.99

Category: Education  
 Released: Jul 12, 2017  
 Version: 1.0.0  
 Size: 64.0 MB  
 Language: English  
 Seller: Herve Baudu  
 © 2017 Hervé Baudu  
 Rated 4+

There are 5 main sections to this app:

1. Buoyage
2. Visual signals
3. Lights and shapes
4. Sound and light signals
5. Steering and sailing rules

There are 3 ways to revise Colregs:

1. Revision mode: all cards are read one after the other
2. Quiz mode: the learner trains by answering questions
3. Challenge mode: allows to evaluate with the cards whose answer to the quiz has been false

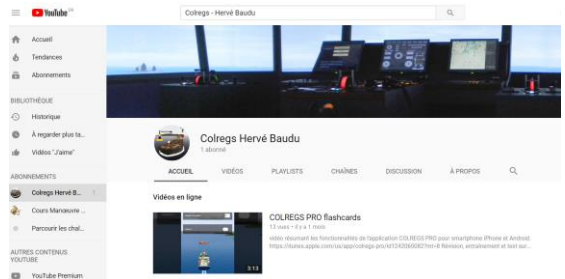
Steering and sailing Rules are available at any time  
 A Statistics menu allows to evaluate the learner on each test

\*\*\*\*\*  
 No Internet connection required after application downloaded  
 App is in English and French language

Compatibility: Requires iOS 8.0 or later. Compatible with iPhone, iPad, and iPod touch.

For iPhone and Android, you can load application on App store and Google play with links below or tap "Colregs Pro":

On Apple store:	On Google play :



Page xxx

**Règles de barre:**  
Section 1 - Règle 8



**Règle 8: Manœuvre pour éviter les abordages**

a) "Toute manœuvre entreprise pour éviter un abordage doit, si les circonstances le permettent, être exécutée franchement, largement à temps et conformément aux bons usages maritimes".

Toute manœuvre entreprise pour éviter un abordage doit :

- être exécutée franchement, à temps et aisément perceptible;
- privilégier le changement de cap;
- passer à une distance sûre;
- utiliser la réduction d'allure si nécessaire;
- éviter d'engendrer une nouvelle situation d'abordage.



b) "Tout changement de cap ou de vitesse, ou des deux à la fois, visant à éviter un abordage doit, si les circonstances le permettent, être assez important pour être immédiatement perçu par tout navire (...)."

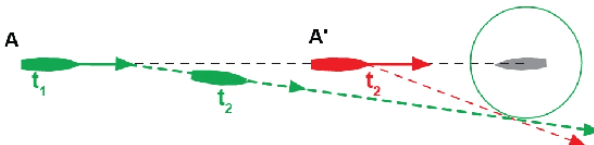
- "immédiatement" est une notion difficilement appréciable dans les conditions suivantes:
  - . vitesse relative faible (navire rattrapant, navire pêche, voilier...);
  - . navires qui ne sont pas en vue les uns des autres;

**Règles de barre:**  
Section 1 - Règle 8



**Règle 8: Manœuvre pour éviter les abordages**

- l'amplitude d'évolution doit être perceptible par:
  - . la trace laissée sur le scope radar,
  - . le changement inclinaison net (distance angulaire entre le feu additionnel et les feux de route),
  - . les changements de vitesse sont difficilement perceptibles:
    - un écart de 20 à 30° est recommandé.



- Ces mêmes recommandations doivent être respectées quand le navire dérouté reprend son cap initial.

c) "(...) le changement de cap à lui seul peut être la manœuvre la plus efficace (...) à condition que cette manœuvre soit faite largement à temps, qu'elle soit franche et qu'elle n'aboutisse pas à une autre situation très rapprochée".

- la distance de manoeuvre va dépendre:
  - . des conditions de visibilité,
  - . des vitesses relatives,
  - . de l'environnement nautique.



**Règles de barre:**  
Section 1 - Règle 8

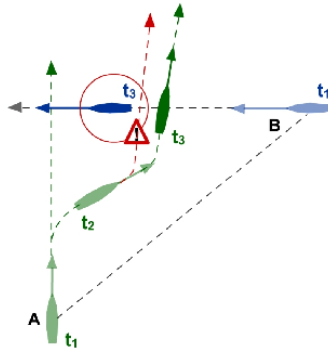


Page 219

**Règle 8: Manœuvre pour éviter les abordages**

d) "Les manœuvres effectuées (...) doivent être telles qu'elles permettent de **passer à une distance suffisante** (...) **contrôlée jusqu'à ce que l'autre navire soit définitivement paré et clair**".

- passer à distance de sécurité; c'est à l'officier de quart d'apprécier une situation jugée très rapprochée et une distance de passage "juste suffisante" (en Haute mer ou dans le Pas de Calais), le texte anglais parle de "safe distance": **distance sûre, sans danger**,
- distance de passage dépend de l'environnement nautique,
- pour reprendre sa route initiale, ne pas manoeuvrer trop tôt et **attendre que le CPA soit passé**:



**Règles de barre:**  
Section 1 - Règle 8



Page 221

**Règle 8: Manœuvre pour éviter les abordages**

e) " (...) **pour éviter un abordage** ou pour laisser plus de temps pour apprécier la situation, **un navire doit réduire sa vitesse ou casser son erre** (...)".

- nécessaire quand la place pour évoluer manque (rail, chenaux)
- action sur l'allure de la machine pour **réduire l'avance** avant de rentrer dans le domaine de l'arrêt d'urgence (distance parcourue entre 6 à 12 fois la longueur du navire);
- diminution de vitesse entraîne **diminution de l'effet du gouvernail**; le navire est donc moins manoeuvrant;
- Si **collision** inévitable stopper et manoeuvrer pour **adopter une inclinaison faible**.

f) "Un navire (...) est **tenu de manoeuvrer sans tarder afin de laisser suffisamment de place** à l'autre navire pour permettre son libre passage".

- la manœuvre du navire non privilégié ne doit pas engendrer une autre situation de proximité,



**Règles de barre:**  
Section 1 - Règle 8



**Règle 8: Manœuvre pour éviter les abordages**

**Conduite à tenir:**

- 1- Analyser la route et vitesse des pistes pénétrant dans le volume de veille radar (radar, inclinaison, relèvement, feux...),
- 2- Déterminer le navire non privilégié qui doit manoeuvrer, simuler éventuellement la cinématique envisagée (Trial manoeuvre sur l'APRA ou sur l'Ecdis),
- 3- Manoeuvrer franchement et tôt afin que le changement de route soit franchement perceptible,
- 4- S'assurer que la manoeuvre va "rassurer" les autres navires,
- 5- Suivre l'évolution du CPA jusqu'à ce qu'il soit paré,
- 6- Usage des signaux sonores ou lumineux (scott),
- 7- Usage de la VHF quand une intention de manoeuvre n'est pas claire (uniquement si l'on connaît l'identité du navire concerné)



Page 225